
L'essor du nationalisme civique au pays de Galles (années 1960-années 1990) : quelques réflexions

Some thoughts on the rise of civic nationalism in Wales (1960s-1990s)

Didier Revest



Édition électronique

URL : <http://rfcb.revues.org/1177>

DOI : 10.4000/rfcb.1177

ISSN : 2429-4373

Éditeur

CRECIB - Centre de recherche et d'études
en civilisation britannique

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 137-149

ISBN : 2-911580-23-0

ISSN : 0248-9015

Référence électronique

Didier Revest, « L'essor du nationalisme civique au pays de Galles
(années 1960-années 1990) : quelques réflexions », *Revue Française de Civilisation Britannique* [En
ligne], XIV-1 | 2006, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté le 22 février 2017. URL : [http://
rfcb.revues.org/1177](http://rfcb.revues.org/1177)



Revue française de civilisation britannique est mis à disposition selon les termes de la licence Creative
Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'essor du nationalisme civique au pays de Galles (années 1960-années 1990) : quelques réflexions

Didier REVEST

Université de Nice – Sophia Antipolis

On trouve sous la plume de maints observateurs l'affirmation selon laquelle, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, le nationalisme gallois aurait connu une mutation qui l'aurait conduit de préoccupations d'ordre prioritairement ethnique (défense des droits culturels, à commencer par la langue), à une phase de plus grande maturité caractérisée par un discours qui, relativisant le culturel, ferait désormais fond sur le politique.

Le pays de Galles serait ainsi une entité spécifique du fait des institutions qui le fondent, institutions qui auraient l'avantage de n'exclure personne de la communauté constituée par tous les Gallois, d'où qu'ils viennent, qu'ils soient galloisants ou non. Tant et si bien qu'à l'heure actuelle, on compte au nombre des vérités générales concernant entre autres cette partie du Royaume-Uni celle qui consiste à dire non seulement que le nationalisme civique marque une rupture avec le nationalisme ethnique, mais encore que le premier, qu'on appelle aussi parfois « idéal civique », est la seule forme souhaitable d'organisation de la vie en société, car elle seule est réellement démocratique¹.

Au risque de rouvrir un débat que d'aucuns considèrent clos, j'ai pour intention dans les lignes qui suivent de m'interroger à la fois sur les prémisses de telles affirmations, ainsi que sur le concept même de nationalisme. Ce dernier – y compris dans sa forme civique – est-il compatible avec la diversité (sociale *et* politique) que l'on rencontre dans la principauté ? Peut-on présupposer en outre que le consensus, que l'on postule nécessairement en faisant d'institutions spécifiques le cadre d'une nation possible, soit de nature différente de celui qui s'enracine dans l'histoire, la langue ou autre ?

Pour répondre à ces questions, nous verrons d'une part qu'il n'y a probablement pas de différence de nature entre nationalisme ethnique et nationalisme civique, ce dernier permettant en fait de recycler le premier et d'en assurer le rayonnement par d'autres moyens. D'autre part, nous tenterons de dire en quoi le nationalisme civique se pare de faux-semblants et en quoi il ne permet pas d'approfondir véritablement la démocratie. Nous aurons naturellement au préalable

¹ On pourra lire ce genre de déclarations par exemple dans la brochure *Talking Independence* (Edinburgh: Scottish National Party, 2002, pp. 7 & 14), publiée par le Parti national écossais (le SNP).

rappelé les grandes lignes du combat pour l'autonomie au pays de Galles (raisons invoquées, mesures adoptées) depuis, *grosso modo*, le XIX^e siècle, combat dont nous nous efforcerons de proposer une brève lecture critique.

Les grandes lignes du combat pour l'autonomie

Tout un ensemble d'institutions propres au pays de Galles ont vu le jour dès la seconde moitié du XIX^e siècle en vertu de la spécificité culturelle galloise, déjà célébrée par exemple grâce à la renaissance de l'*Eisteddfod*² (en 1789 et 1792) et à l'élaboration d'un hymne national, le *Hen Wlad Fy Nhadau* (« le pays de mes ancêtres »), en 1856. Cette spécificité était en particulier le produit d'un non-conformisme³ qui s'affirma dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (notamment en raison de l'influence des méthodistes) ; engagé sur tous les fronts, il visait à la préservation de la sphère communautaire contre la toute-puissance de l'État central : défense des libertés politiques et du droit de vote, par exemple. Il se renforça avec le temps, tout en valorisant la langue galloise qui en était un des vecteurs.

Il n'y a dès lors rien de surprenant à ce que trois universités aient finalement vu le jour : celles de Cardiff (1883), Bangor (1884) et Aberystwyth (1889). À réalités culturelles spécifiques, institutions spécifiques donc, quoique, disons-le d'emblée, la réciproque soit probablement vraie également : il est en effet tout aussi aisé d'affirmer qu'une nation existe *a posteriori*, lorsque des intellectuels en ont délimité les contours. Ce n'est ainsi pas un hasard si l'ouvrage d'un universitaire de Bangor, John Edward Lloyd, intitulé *A History of Wales from the Earliest Times to the Edwardian Conquest* fut publié en 1911 et aussitôt considéré comme une étape importante dans la reconnaissance de l'histoire de Galles, et donc de la principauté elle-même, reconnaissance qui ne devait dès lors qu'aller *crescendo*.

Il va de soi que cet embryon d'autonomie était également la résultante du travail acharné des représentants politiques du pays de Galles, en particulier les libéraux⁴, dont certains fondèrent même le mouvement *Cymru Fydd*, qui, quoique éphémère, fut le premier véritable mouvement nationaliste gallois. En 1907, sous le gouvernement libéral de H. Campbell-Bannerman, le ministère de l'Éducation britannique se dota d'un *Welsh Department*. Une *Welsh National Insurance Commission* vit le jour en 1911 et fut absorbée dans le *Welsh Board of Health* établi dès 1919. La même année, on créa le *Welsh Board of Trade* et – à l'intérieur du ministère de l'Agriculture – un département réservé aux affaires galloises. Par la suite, ce furent les militants et élus du jeune Parti travailliste qui prirent le relais d'un Parti libéral déclinant : la nation galloise à laquelle ils avaient, eux aussi,

² Il s'agit de la grande fête culturelle galloise qui a lieu annuellement ; elle est caractérisée notamment par ses chorales masculines et ses concours de poésie.

³ En 1851, les trois-quarts des fidèles appartenaient à des Églises qui ne dépendaient pas de la religion anglicane, religion d'État, soit qu'elles l'avaient quittée, soit qu'elles s'étaient constituées en marge de cette dernière. Voir Hervé ABALAIN, *Histoire du pays de Galles*, Brest : Gisserot, 1991, p. 80.

⁴ Ils dominèrent la vie politique galloise de 1868 à 1922. Aux élections de 1885 par exemple, ils obtinrent 30 sièges tandis que les conservateurs n'en eurent que 4.

conscience d'appartenir allait jouer un rôle indéniable dans leurs discours et revendications politiques. En 1945, pas moins de quinze ministères londoniens possédaient leur bureau gallois. Autant de décisions et de mutations qui ne pouvaient, selon H. Abalain, que renforcer la conscience nationale galloise⁵.

En 1925 s'était ainsi créé le Parti nationaliste gallois (*Y Blaid Genedlaethol Cymru*, puis *Plaid Cymru*), dont le but essentiel n'était pas l'indépendance en soi, mais la prise de contrôle de l'appareil politique gallois afin d'enrayer le déclin de la langue galloise et de la culture qu'elle contribuait à faire exister⁶. Il faudra toutefois attendre l'année 1966 pour qu'un candidat portant l'étiquette du parti entre enfin à Westminster (victoire de Gwynfor Evans, président du mouvement de 1945 à 1981, dans la circonscription de Carmarthen). En effet, au cours des premières décennies de son existence, *Plaid Cymru*, parce que cette formation politique ne privilégiait pas clairement les questions sociales et économiques, avait eu du mal à se rendre populaire. On avouera même dans les rangs du parti au cours des années 1970 qu'il valait mieux désormais éviter de faire référence à l'identité historique galloise, car seule la prise en compte au préalable d'autres préoccupations permettrait, insistait-on, de parler ensuite de culture à meilleur escient.

Entre-temps cependant, le combat pour une certaine autonomie avait remporté de belles victoires. Un *Welsh Office*, chargé d'intervenir directement dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, fut mis en place en 1964 sous la responsabilité du *Secretary of State for Wales*. La raison motivant un tel geste politique avait la force de l'évidence : '*Wales is a separate nation and not just a region, province or appendage of England*'⁷. Les responsabilités de cette nouvelle institution ne cessèrent de croître : outre le logement et les routes, on lui octroya la charge de tout ce qui concernait la santé et d'une partie de l'agriculture (1969) avant de lui confier l'éducation primaire et secondaire (1970) ; suivirent l'eau, les forêts, le tourisme, si bien qu'en 1977, pas moins de 77 services différents dépendaient du *Welsh Office*. Par ailleurs, en 1960, un *Welsh Grand Committee* avait été institué à Westminster ; il regroupait tous les élus gallois indépendamment de leur couleur politique, et leur donnait un droit de regard dans les décisions prises, pour leur région, par les divers ministères de Whitehall.

En outre, pour encourager et coordonner l'implantation d'industries nouvelles au pays de Galles dans le cadre de la politique régionale voulue de manière plus ou moins unanime par les divers gouvernements britanniques après 1945 notamment, trois institutions supplémentaires virent le jour entre le milieu des années 1960 et le milieu de la décennie suivante : le *Welsh Economic Planning Board* (1964), le *Welsh Economic Council* (1966) et la *Welsh Development Agency* (1976), cette dernière étant le fruit de la rationalisation de tout un ensemble de

⁵ Hervé ABALAIN, *Histoire du pays de Galles*, op. cit. p. 86.

⁶ Dafydd Elis Thomas, l'un des responsables les plus en vue de *Plaid Cymru*, aujourd'hui *Presiding Officer* de l'Assemblée de Cardiff, déclarait d'ailleurs en 1976 : 'Our starting point in Plaid Cymru as nationalists has been the historic distinctiveness of the people of Wales as a cultural group.'

⁷ The Council for Wales and Monmouthshire, *Fourth Memorandum on Government Administration in Wales*, 1959, Cmnd. 631, § 13.

mesures ponctuelles adoptées en vue de planifier l'économie galloise au cours des années 1960 et 1970.

Plus que le reste, peut-être, l'établissement de structures spécifiques au pays de Galles, dans le cadre de la mise sur pied du *Welfare State* (fin des années 1940)⁸, donna à la langue un second souffle et un peu plus de poids encore à l'idée que le pays de Galles, entité spécifique du fait de son identité culturelle, existait de surcroît bel et bien politiquement. En effet, la création de l'État-providence alla de pair avec la reconnaissance du droit à utiliser le gallois pour effectuer n'importe quelle démarche dans ce contexte officiel particulier⁹. L'idée que le pays de Galles était une nation bilingue en vint par là rapidement à être perçue comme naturelle par la plupart des acteurs politiques, économiques et sociaux¹⁰. Le vote en 1967 du *Welsh Language Act*¹¹ pouvait donc difficilement paraître injustifié. Toutefois, ce texte de loi n'imposait à aucune institution d'utiliser le gallois. Le Parti nationaliste remit donc le métier sur l'ouvrage tout au long des années 1970, combat qui culmina avec l'obtention en 1982 de la création d'une chaîne TV diffusant exclusivement en gallois. Au final, la langue avait permis de faire naître rien moins qu'une infrastructure galloise, c'est-à-dire un cadre dans lequel la spécificité galloise était officiellement reconnue et pour ainsi dire sauvée du chaos : *'The dynamic of campaigning on specific language issues created a wider awareness that there were areas of Welsh life in which the British state actively opposed manifestations of a separate Welsh identity [...].'*¹² L'*Education Reform Act* de 1988 a pour ainsi dire permis de « boucler la boucle » en rendant possible l'enseignement du gallois dans toutes les écoles. Le tout fut couronné par le *Welsh Language Act* de 1993 qui a conduit à la naissance du *Welsh Language Board* chargé de veiller à ce que, pour tout ce qui touche au domaine des affaires publiques et juridiques, les langues galloise et anglaise aient le même statut.

La logique de la spécificité identitaire et de l'autonomie administrative ne pouvait, pour finir, durant les années 1970, 1980 et 1990, que déboucher sur une demande d'émancipation politique plus radicale cette fois, à savoir la dévolution, dont la version que l'on sait (création d'une assemblée, aux pouvoirs donc plus limités qu'un parlement) sera mise en place à partir de 1997-1999 (référendum en 1997; vote du *Wales Act* en 1998 ; premières élections en 1999). Le but recherché par certains va toutefois au-delà. John Osmond (ancien journaliste ; chef de file de la campagne en faveur de la création d'une assemblée régionale galloise ; responsable de l'*Institute of Welsh Affairs* depuis sa création au milieu des années 1990, et candidat sous l'étiquette *Plaid Cymru* dans l'ouest de la principauté pour les élections régionales de 2007)¹³ déclarait ainsi en 1998 :

⁸ Assorti de la création d'un *Council for Wales* en 1948 pour assurer le suivi de l'évaluation des retombées sur la principauté des mesures décidées à Londres.

⁹ L'intégration à l'Europe dans les années 1970 allait avoir des effets identiques. Ainsi par exemple l'ouverture à Cardiff, en mars 1976, du *Welsh Regional Office* de la CEE.

¹⁰ Voir Charlotte AULL DAVIES, *Welsh Nationalism in the Twentieth Century – The Ethnic Option and the Modern State*, New York: Praeger, 1989, p. 43.

¹¹ Sans parler de la création du *Welsh Arts Council* (1967) et du *Welsh Films Board* (1972).

¹² Voir Charlotte AULL DAVIES, *Welsh Nationalism in the Twentieth Century*, op. cit., p. 50.

¹³ Voir Martin SHIPTON, 'Head of Wales' think tank to stand as Plaid candidate in Preseli', *The Western Mail*, 15 September 2005.

So far as Welsh identity is concerned the key reference point in future will be autonomous civic institutions, headed by the National Assembly, and embracing Wales as a whole. Welsh identity will no longer (...) be nationalised within Britain. Nor will it be felt in the first instance as intensely localised, with the language bearing an undue weight. The coming of the National Assembly is opening up a civic space for a truly Welsh politics to occur for the first time. [...] What we have is a civil society in Wales rather than a Welsh civil society. A developed civil society would have a mature sense of citizenship in relation to Welsh institutions.¹⁴

Pour Charlotte Aull Davies, une page s'était en tout état de cause définitivement tournée dans l'histoire de la principauté au cours de la seconde moitié du XX^e siècle :

The growth of the British welfare-state bureaucracy thus made possible the creation of a Welsh administrative infrastructure, and the key organization in this process was the Welsh Office. Its gradual accumulation of powers stimulated, directly or indirectly, the establishment of many other Welsh organizations, most notably the Wales TUC and the Welsh office of the CBI. The existence of this Welsh infrastructure aided the nationalist cause by clarifying the Welsh dimension of many issues, by providing a focus for protest, by giving administrative recognition to a separate Welsh identity, and by providing an argument for political devolution that was not directly linked to nationalist ideology.¹⁵

Les choses peuvent-elles pour autant être aussi simples ? Il est permis d'en douter. Au fond, au pays de Galles (mais également ailleurs), le mouvement nationaliste / autonomiste n'a été en mesure de postuler son programme d'émancipation que sur la base d'une lecture parcellaire de la réalité culturelle et de l'histoire galloises, faisant par là même de cette dernière « un présent éternel »¹⁶. Comme l'a écrit l'universitaire Paul Ward au sujet du Royaume-Uni dans son ensemble : *'to classify the national identities of nearly 60 million people in one theory does not do justice to the complexity of people's identities'*.¹⁷ Ramener, en d'autres termes, un ensemble d'individus à une culture, quel que soit le sens donné au terme (politique ou autre), c'est rien moins qu'oublier l'importance de la temporalité, c'est-à-dire du fait que le monde change, que les relations entre les

¹⁴ John OSMOND, « Introduction », in : John OSMOND (ed.), *The National Assembly Agenda: A Handbook for the First Four Years*, Cardiff: The Institute of Welsh Affairs, 1998, pp. 4 & 14-15. Voir également du même auteur : 'Welsh politics in the new millenium', in : David MORLEY & Kevin ROBINS (eds.), *British Cultural Studies – Geography, Nationality and Identity*, Oxford: OUP, 2001, pp. 109-125.

¹⁵ Charlotte AULL DAVIES, *Welsh Nationalism in the Twentieth Century*, op. cit., p. 98.

¹⁶ Suivant l'expression de Dai Smith dans *Wales, A Question for History*, Bridgend: Poetry Wales Press Ltd., 1999, p. 28.

¹⁷ Paul WARD, *Britishness since 1870*, London & New York: Routledge, 2004, p. 3.

individus et les groupes ne sont pas statiques¹⁸. C'est surtout ignorer que rien ne peut justifier l'analogie établie entre identité individuelle et identité collective ; en effet, l'identité des membres d'un groupe ne peut être une réalité que si tous se ressemblent à strictement parler, s'ils ont tous les mêmes aspirations, ce qui n'est jamais le cas puisque chaque personne possède une individualité, c'est-à-dire ce qui par définition n'entre dans aucun système, dans aucune espèce de structure conduisant fatalement à de la continuité, de l'unité : *individuum est ineffabile*¹⁹. Ainsi devient-il difficile de soutenir ceci : '*political separatist movements claim nationhood status by virtue of historical association, cultural unity, and ultimately self-definition.*'²⁰ Preuve matérielle que le monde gallois est divers, qu'il l'était dans les années qui nous intéressent : lors du référendum du 1^{er} mars 1979, à peine 20 % de la population vota en faveur de la création d'une Assemblée galloise.

Outre le fait, cependant, que la reconnaissance institutionnelle de la « nation galloise », avec toute la marge d'autonomie administrative qu'elle a impliquée, trouve donc son origine dans la volonté de défendre la langue et la communauté historique qui irait avec (ce qui implique automatiquement l'idée qu'au pays de Galles, ces éléments culturels l'emportent sur tous les autres)²¹, on ne peut surtout que s'interroger sur la nature même de ce nationalisme civique que l'on nous présente comme un but à atteindre à tout prix. Permet-il de définir la nation galloise ? Peut-il la résumer ? Est-il, dès lors, vecteur à coup sûr d'une liberté accrue pour tous ?

Recyclage d'une idée discutabile et failles en tout genre

Si un glissement (dont la citation de John Osmond ci-dessus est l'archétype) s'est opéré dans le discours, afin de montrer tout le bénéfice que le pays de Galles pouvait objectivement tirer de son autonomie administrative et politique, il ne doit pas nous tromper. Il semble en effet possible d'affirmer que, sur le fond, rien n'a

¹⁸ Voir Peter WAGNER, « Identity and Selfhood as a Problematique », in : Heidrun FRIESE (ed.), *Identities (Time, Difference, and Boundaries)*, New York & Oxford: Berghahn Books, 2002, p. 51.

¹⁹ Voir Jürgen STRAUB, « Personal and Collective Identity », pp. 58-60 & 66.

²⁰ Charlotte AULL DAVIES, *Welsh Nationalism in the Twentieth Century, op. cit.*, p. 4. C'est moi qui souligne.

²¹ Selon les critères culturels retenus, il est possible de montrer que le pays de Galles entretient des liens très étroits avec le reste du Royaume-Uni et qu'il est donc loin d'être à part. Comme je ne puis guère néanmoins, par manque de place, m'étendre sur le sujet, je recommande au lecteur désireux d'aller plus loin de lire les sources suivantes qui viennent en complément des ouvrages mentionnés dans les notes et qui m'ont servi à rédiger cet article : Eric HOBBSBAWM & Terence RANGER (eds.), *The Invention of Tradition*, Canto – Cambridge University Press, 2000 (1983), 320 p. ; Philippe POUTIGNAT & Jocelyne STREIFF-FENART, *Théories de l'ethnicité* (suivi de Fredrik Barth, *Les Groupes ethniques et leurs frontières*), Paris : Presse Universitaires de France, 1995, 270 p. ; Tariq RAGI & Sylvia GERRITSEN (dir.), *Les Territoires de l'identité*, Amiens : Licorne, et Paris : L'Harmattan, 1999, 270 p. ; Jürgen STRAUB (ed.), *Narration, Identity, and Historical Consciousness*, New York & Oxford: Berghahn Books, 2006 (2005), 280 p. ; Gil DELANNOI, *Sociologie de la nation – Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris : Armand Colin, 1999, 192 p.

véritablement changé : le rapport au groupe dans le cas du nationalisme civique demeure tributaire de préjugés dont les limites ont les mêmes conséquences pour autrui que les critères ethniques retenus autrement, tels que la langue et la communauté historique qu'elle est censée fonder. Se réclamer du nationalisme civique, et donc, *in fine*, du fameux droit à l'autodétermination, soulève deux questions essentielles :

- 1 qu'est-ce qui ferait que le pays de Galles serait une nation à part au sein du Royaume-Uni du fait de ses seules institutions ?
- 2 que deviendraient alors, si les tenants du nationalisme civique l'emportaient lors d'élections, tous ceux qui adhèrent à une autre vision du pays de Galles ? En d'autres termes : que deviendrait la minorité sous le nouveau régime voulu par les défenseurs autoproclamés des minorités ? Ou, pour reformuler ma question : nationalismes civique et ethnique ne sont-ils donc pas l'endroit et l'envers d'une même réalité ?

Les ambiguïtés que je m'efforce de souligner ici sont parfaitement mises en relief dans le texte suivant de Neil MacCormick (juriste [université d'Édimbourg] ; membre du SNP) :

Civic nationalism seeks to constitute under a sense of common belonging those who share civic institutions, linking them together under a common appeal to what Jürgen Habermas has called 'constitutional patriotism', and to treat the nation as open to all who come under and accept the jurisdiction of the civic institutions. Ethnic nationalism focuses on the self-determination of the historically given – perhaps even genetically given – community of culture and of ancestral belonging.

*Again, it would be wrong, though it is not uncommon, to treat these ideal types as mutually exclusive. Clearly, a sense of loyalty to historically continuous institutions gives a sense of belonging to the historically extended community which has shared the institutions, and the cultural, ethnic and linguistic traditions that have flourished in the historically extended community. Likewise, where an ethnically conscious group has developed its own institutions, it can extend an opportunity of belonging, by adoption as it were, to newcomers who accept them.*²²

Certes, la situation économique du pays de Galles durant les années qui nous occupent ici n'est pas étrangère à la mutation que le nationalisme, dit-on, a connue ; entre 1960 et 1970, ce furent pas moins de 112 des 164 complexes miniers gallois qui disparurent (ces fermetures vinrent aggraver un taux de chômage qui était deux

²² N. MacCORMICK, 'Does a Nation Need a State? Reflections on Liberal Nationalism', in : Edward MORTIMER (ed.) with Robert FINE, *People, Nation and State (The Meaning of Ethnicity and Nationalism)*, London: I.B. Tauris, 1999, p. 126.

fois supérieur à celui de l'Angleterre en 1960 déjà)²³. L'histoire donnait surtout l'impression de « repasser les plats » ; en 1935 déjà, on comptait plus de 40 % de chômeurs parmi les salariés de la vallée de la Rhondda, située au cœur de la région minière du sud gallois. On estime en outre à quelque 430 000 le nombre de Gallois ayant quitté la principauté entre le début des années 1920 et 1938 pour tenter leur chance ailleurs, en particulier dans le sud-est de l'Angleterre²⁴.

C'est pourquoi il est possible – du moins en apparence – de dire, ainsi que l'a fait Kenneth O. Morgan :

*(By the 1970s) a more durable and defensible concept of welshness was being evolved, one based on social and economic realities. (...) The abiding sense of national identity in Wales illustrates some key features in that process – the attachment to local communities, to local or native traditions; the revolt against centralization and bureaucracy; the emergence of modes of social organisation other than those prescribed by a distant, once unchallengeable, now increasingly vulnerable authority in London.*²⁵

Tout un pan de la recherche en sciences économiques à l'époque, attentif à l'influence de ces graves difficultés sur la montée des mouvements nationalistes en Europe, s'était d'ailleurs rallié à l'idée que les disparités régionales à l'intérieur des États-nations provenaient d'abord d'impératifs d'accumulation du capital qui visaient à la concentration et à la centralisation des pôles de décision, au mépris des conséquences socio-économiques pour les populations à l'échelle locale et périphérique²⁶.

Certains allèrent même plus loin : ils déclarèrent que le pays de Galles était une colonie de l'Angleterre, car la division du travail telle qu'elle était organisée entre les deux régions (le centre s'appropriant les matières premières – à commencer par le charbon et l'acier – de la périphérie, ainsi que ses produits agricoles), suivaient des fractures de type culturel²⁷. D'où le projet de reprise en main du pays

²³ Voir Richard WEIGHT, *Patriots – National Identity in Britain 1940-2000*, London: Pan Books, 2003 (2002), pp. 403 & 404.

²⁴ Voir Hervé ABALAIN, *Histoire du pays de Galles*, op. cit., p. 90.

²⁵ Kenneth O. MORGAN, *Rebirth of a Nation – Wales 1880-1980*, Oxford: OUP, 1982 (1981), p. 419.

²⁶ Voir par exemple John CARNEY, Ray HUDSON & Jim LEWIS, 'New Perspectives in European Regional Theory: Some Introductory Remarks', et John CARNEY, 'Regions in Crisis: Accumulation, Regional Problems and Crisis Formation', in : John CARNEY, Ray HUDSON & Jim LEWIS (eds.), *Regions in Crisis – New Perspectives in European Regional Theory*, London: Croom Helm, 1980, pp. 15 & 54.

²⁷ Voir Leopold KOHR, *Is Wales Viable?*, Swansea: C. Davies, 1971, pp. 21 & 45. Voir aussi et surtout Michael HECHTER, *Internal Colonialism: The Celtic Fringe in British National Development (1536-1966)*, London: Routledge & Kegan Paul, 1975. L'idée n'était pas franchement nouvelle néanmoins : on la trouvait dès 1957 chez Gunnar Myrdal, dans son *Economic Theory and Underdeveloped Regions* (London: Duckworth). Pour un bon résumé : Charlotte AULL DAVIES, *Welsh Nationalism in the Twentieth Century*, op. cit., pp. 4-5, 8-9 & 21 entre autres.

de Galles par lui-même, si cher aux nationalistes de *Plaid Cymru*. L'autonomie, en effet, permettait de faire d'une pierre deux coups : tout en s'assurant le contrôle de sa propre reproduction culturelle, un pays de Galles indépendant serait en mesure de s'opposer à l'hémorragie de ses ressources naturelles et productions diverses²⁸.

Le concept de colonialisme intérieur eut surtout, on le voit, le grand avantage de forcer les membres du mouvement *Plaid Cymru* à réfléchir sur les raisons qui expliquaient les diverses difficultés de leur région, et de les pousser peu à peu vers la gauche de l'échiquier politique, où ils finirent par convaincre suffisamment d'électeurs pour devenir menaçants politiquement. Le culturel passa ainsi (mais en apparence uniquement – voir ci-dessus) au second plan. Ce ne fut pas seulement la base électorale du parti qui fut transformée, ce furent aussi ses élites : dès le début des années 1960, méfiants à l'égard du Parti travailliste qu'ils accusaient de trahir la cause socialiste, nombre de jeunes militants, issus des vallées minières du sud et ne parlant pas le gallois, rejoignirent *Plaid Cymru*, ce qui ne fut pas étranger à la publication par le parti en 1970 de *An Economic Plan for Wales* (qui proposait de gérer l'économie galloise en se fondant sur l'idée que la région était une entité à part). Au début des années 1980, l'un des buts fondamentaux que s'assignait *Plaid Cymru* pour le pays de Galles était d'ailleurs la création d'un État socialiste décentralisé.

Néanmoins, la théorie du colonialisme intérieur a depuis cette époque été largement critiquée ; il n'est pas inutile de rappeler très brièvement les grandes lignes de cette remise en cause. L'oppression culturelle postulée afin de justifier celle d'ordre économique ne tient aucun compte de la fluidité des cultures et des représentations ; un présupposé soutient tout l'ensemble : hormis les classes aisées, le reste de la population aurait (eu) en commun les mêmes objectifs, en raison d'origines sociales et culturelles partagées. C'est pourtant en fonction de situations et de critères la plupart du temps *locaux* (famille, emploi, lieu de vie) que se déterminent d'abord les intérêts des individus ; plus un groupe humain est important, plus les intérêts des personnes qui le composent sont par conséquent susceptibles de diverger. S'il est une chose particulièrement difficile à définir, c'est bien l'« intérêt national »²⁹. En définitive, il est probable que seuls ceux qui sont *a priori* persuadés de l'incommunicabilité des cultures et de l'existence de nations à l'intérieur de tel ou tel État (ce qui nous ramène à nos conclusions du I) se laissent séduire par la thèse du colonialisme intérieur, qui postule donc ce qu'elle tente de démontrer³⁰.

²⁸ On se souviendra pourtant que, vers la même époque, Gwynfor Evans, le président de *Plaid Cymru*, très attaché à l'indépendance politique, n'en appelait pas moins à la continuation de la coopération économique avec l'Angleterre. Voir L. KOHR, *Is Wales Viable? op. cit.*, p. 33.

²⁹ Voir par exemple sur cette question Anthony P. COHEN, 'Nationalism and social identity: who owns the interest of Scotland?' - *Scottish Affairs*, n° 18, Winter 1997, pp. 95-106.

³⁰ On notera de nouveau que la relation centre-périphérie, à partir des années 1930 (qui virent les débuts d'une véritable politique économique régionale), et plus encore ensuite du fait de l'avènement de l'État-providence (voir ci-dessus), n'a pas été à sens unique, comme en témoignent les sommes énormes dépensées par l'État britannique au pays de Galles. Voir Graham DAY, *Making Sense of Wales: A Sociological Perspective*, Cardiff: University of Wales Press, 2002, p. 62.

***Le nationalisme civique : entre faux-semblants
et mort annoncée du politique***

À évacuer, surtout, ce qui ne concerne pas le politique, au sens institutionnel du terme (chacun – voir, encore une fois, les déclarations de J. Osmond – se doit, d'emblée, de faire des institutions le seul point d'ancrage de la nation ; un pays de Galles indépendant interdirait donc nécessairement à tout Gallois se sentant aussi britannique de vivre *politiquement* cette réalité)³¹, on se trouve dans la situation paradoxale suivante : non seulement l'identité politique devient surplombante (elle définit et délimite donc obligatoirement tout le reste) alors que le nationalisme périphérique en Grande-Bretagne se présente comme l'anti-thèse, de ces États-nations « à l'ancienne » montrés du doigt, et non sans raison³², car ils ont privilégié l'État au détriment de la communauté³³, mais on ignore également d'autres domaines où s'exprime, ainsi que je l'ai déjà souligné, la diversité, à commencer par le quotidien et toutes les représentations mentales et les liens qu'il suscite, lesquels, vecteurs d'affirmation culturelle, et partant de liberté individuelle³⁴, pousseraient plutôt à ouvrir les perspectives d'enchaînement (et de mélange) des identités et donc des appartenances politiques qu'à les figer.

Comme dans le cas d'une définition strictement ethnique de la nation, le nationalisme civique débouche sur une organisation du collectif qui assigne en fait aux individus l'orientation de leurs actions ainsi que celle des multiples définitions qu'ils peuvent donner d'eux-mêmes et de leur groupe ; en d'autres termes, la société telle qu'elle existe passe au second plan, elle est transcendée, via le politique, par la nation³⁵. John Osmond n'aurait vraisemblablement que faire de cette objection ; pour lui, la communauté est le seul filtre par lequel l'individu puisse se réaliser. Le politique et l'appareil d'État sont donc totalement et exclusivement au service de la nation telle qu'il la comprend et la promet : *'The politics of devolution have arisen*

³¹ L'individu n'aura des droits en tant que citoyen dans le nouvel État que s'il adhère totalement à une définition de ce dernier qui n'admet aucun complément, aucune dérogation. '[...] *democracy has little to offer me if I feel that I and people like me are permanently and structurally in a minority. In that case, I may feel obliged to choose between assimilation – effectively, changing my identity in order to identify with the majority – and secession.*' Voir 'Introduction', in : Edward MORTIMER (ed.) with Robert FINE, *People, Nation and State*, *op. cit.*, p. xi.

³² Voir à ce sujet la petite synthèse de John SCHWARTZMANTEL par exemple (*The State in Contemporary Society – An Introduction*, New York & London: Harvester/Wheatsheaf, 1994, pp. 191-195).

³³ On trouvera selon moi le même genre de contradiction si l'on compare les propos tenus dans les alinéas 5-3-3 et 7-7-4 de la partie I (respectivement pp. 6 & 11) du célèbre *A Claim of Right for Scotland* (voir Robert GRIEVE & Jim ROSS [eds.], *A Claim of Right for Scotland* [Report of the Constitutional Steering Committee presented to the Campaign for a Scottish Assembly], Edinburgh, 1988).

³⁴ Voir Tim EDENSOR, *National Identity, Popular Culture and Everyday Life*, Oxford: Berg, 2002, pp. 17-19.

³⁵ Voir Patrice CANIVEZ, *Qu'est-ce que la nation ?*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 2004, pp. 18-19 & 81.

*because of the belief that it is necessary to establish community rights as an indispensable framework for individual freedom.*³⁶

Les limites d'un tel système, encore une fois, seraient vite atteintes dans la société galloise contemporaine. On notera avec intérêt que c'est pour se prémunir contre la dérive inhérente à une vision réductrice du social et du culturel qu'en 1979, certains des habitants du comté de Clwyd, attachés à l'autonomie, appelèrent, tout comme leurs adversaires travaillistes, à voter *contre* la dévolution, les premiers arguant du fait qu'ils ne voulaient pas être gouvernés par Cardiff, c'est-à-dire par le Sud gallois dominé en effet par le Parti travailliste, les seconds affichant clairement leur rejet d'une éventuelle assemblée acquise aux vues des nationalistes et de la minorité galloisante³⁷.

Au total, il semble qu'on ne puisse différencier un univers où l'État est la norme de tout et pour tous (idéal civique) du nationalisme ethnique *stricto sensu*, car celui-là aussi fonctionne comme un communautarisme : un type de relations entre les êtres doit l'emporter sur tous les autres, ou, pour parler comme les sociologues, on survalorise une socialité au détriment des autres³⁸. Ce faisant, on exclut rien moins que le pluralisme, car on postule qu'il ne peut y avoir de consensus dans une société qu'à partir d'un héritage partagé en fonction d'une certaine conception du bien (dont les institutions politiques sont toujours la traduction officielle), ce qui en définitive équivaut à déplacer la représentation de la collectivité de ce qu'est une société vers celle d'une communauté, où le tout prime inévitablement sur les parties, l'individu étant dès lors dans l'incapacité d'exprimer son individualité, action où se joue la liberté de l'humain³⁹.

'The more encompassing a culture, the more absolute the sovereignty of the group should be', is a rule that does not respect individuals. [...] Individuals can think, imagine, and aspire beyond what any single culture determines for them. Theorists of culture are right to point out that many national cultures, like the Québécois, that are not sovereign societies have no less of a right to be so than those cultures, like the Anglophone Canadian, that are sovereign societies. Where they tend to fall short is in recognizing how little of a right to sovereignty can be derived from the claims of any cultural groups to encompass the identities of their members. Nationalism, whether writ large or small,

³⁶ John OSMOND, *Creative Conflict – The Politics of Welsh Devolution*, Llandysul: Gomer Press, and London: Routledge & Kegan Paul, 1977, p. 10. Plus loin, à la page 84, il écrit même : *'It is a philosophy that gives precedence to the idea of the Welsh community over and above individual Welsh people and, more easily, over and above the state [...].'* Bref, nous sommes dans le jacobinisme le plus pur (cf. Conclusion ci-dessous). Voir encore pp. 98 & 137.

³⁷ Voir Vernon BOGDANOR, *Devolution in the United Kingdom*, Oxford: OUP, 1979 (second edition 2001), p. 192.

³⁸ Voir à ce sujet de nombreux passages dans Alain RENAULT, *Qu'est-ce qu'un peuple libre ? Libéralisme ou républicanisme*, Paris : Grasset, 2005, 268 p.

³⁹ Voir pp. 47 & 183-184.

*cannot be justified by subordinating the cultural identities of individuals to the political sovereignty of their group.*⁴⁰

Une bonne illustration de ce que le nationalisme civique peut produire (car, structurellement, il n'offre aucun garde-fou contre de telles dérives) nous est donné par la décision prise par les autorités catalanes de créer un « Bureau des garanties linguistiques » chargé d'enregistrer les plaintes émanant de personnes ayant surpris des commerçants en train de parler non le catalan, mais le castillan, dans l'exercice de leur métier⁴¹ ; l'État étant le point de ralliement obligatoire ici, il possède tous les droits (car il est la seule forme de droit), au mépris d'autres définitions de l'identité catalane. Bref, l'exécutif catalan se conduit comme l'exécutif de n'importe quel État-nation jacobin bon teint.

On devrait dès lors y regarder à deux fois lorsque les partisans du nationalisme civique affirment, ainsi que l'a fait par exemple Michael Keating, que le nationalisme civique n'exclut personne⁴². La justification offerte a d'ailleurs du mal à convaincre tant elle en vient à faire paradoxalement l'apologie d'un système dans lequel l'individu n'a pas d'autre choix que de se soumettre soit à la nation (au sens de « communauté »), soit à l'État, ce qui revient en réalité au même puisque le second possède les moyens de façonner la première :

*Civic nationalism tends to start from the individual and build the nation, rather than deriving individual rights and duties from common nationality. The bearer of nationality may be the state itself, in those cases where the state preceded the nation and based its founding doctrine on civic principles. In other cases, where the nation does not have its own state, national identity may be borne by institutions and practices in the civil society and shared values to which all can adhere.*⁴³

Il me semble au contraire bien plus cohérent d'affirmer, ainsi qu'on a pu le faire : *'identity is not the same as territory, and[...] democracy can be vigorously pluralistic.'*⁴⁴

Les remarques qui précèdent en appellent une dernière, et non des moindres ; si la nation peut de la sorte « abolir » la société, devenir un « super individu », c'est que les personnes et groupes qui la constituent n'ont donc pas tous voix au chapitre, que certains ont le pouvoir d'interpréter la nation au nom de tous les autres. Car

⁴⁰ Amy GUTMANN, *Identity in Democracy*, Princeton & Oxford: Princeton University Press, 2003, pp. 49 & 195.

⁴¹ Voir Frédéric HERMEL, « Les corbeaux parlent catalan » *Télérama*, n° 2924, 25 janvier 2006, p. 17.

⁴² Voir Michael KEATING, *Nations Against the State: The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*, Basingstoke: Palgrave, 2001 (1996), p. 8.

⁴³ Voir p. 7.

⁴⁴ « The End of Britain? » - *Political Quarterly*, Vol. 71, n° 1, January-March 2000, p. 3.

« *seul un pouvoir permet de prendre la parole à son compte, de la parler soi-même.* »⁴⁵

*

En guise de conclusion, je soulignerai d'une part que la logique du nationalisme civique au pays de Galles (comme ailleurs) repose sur un argument difficilement recevable, lequel consiste à dire que les particularismes culturels et institutionnels gallois priment sur les liens de même nature partagés avec le reste du Royaume-Uni (configuration dans laquelle l'individu doit obligatoirement choisir son camp, qu'il le désire ou non), et d'autre part qu'elle pose la question du rôle de l'État sans pour autant proposer un rapport individu / État qui soit radicalement neuf, c'est-à-dire à la mesure de la diversité (culturelle *et* institutionnelle) qui caractérise la société britannique de ce début de XXI^e siècle. Le fait de garantir le droit à l'égalité citoyenneté, en effet, ne règle en rien la question cruciale de la justice si la citoyenneté proposée entre en contradiction avec d'autres appartenances d'ordre politique dont se réclament tel ou tel individu ou groupe ; car il faut, fatalement au mépris de la diversité sociale et culturelle qui le caractérise, concevoir *a priori* le pays de Galles comme différent du reste du royaume pour envisager son détachement plus ou moins définitif. Il s'agit donc de consacrer ce qui n'est qu'une idéologie, car le propre du nationalisme, y compris dans sa forme civique, n'est pas de réhabiliter les identités, en formalisant leur reconnaissance, mais bel et bien de tenter de les faire disparaître au profit d'une seule version de la nation⁴⁶.

Le modèle défendu par les nationalistes et leurs sympathisants se réclame de toute évidence d'un modèle jacobin : la société entre toute entière dans l'État puisque c'est ce dernier qui est de bout en bout le vecteur de la nationalité (aucune définition complémentaire n'en est possible). L'État britannique en revanche, par sa souplesse structurelle (il admet de fait, et au plan légal, plusieurs définitions de l'appartenance en utilisant la loi, apanage de toute structure étatique, pour en partie se neutraliser lui-même)⁴⁷, permet à d'autres visions — toujours complémentaires — de l'identité de s'exprimer : la société dépasse dans ce cas l'État central sans jamais lui être étrangère pour autant, ce qui est le propre de ce genre de démocratie qui reconnaît comme essentielles toutes les dimensions de l'identité des individus et tente une synthèse entre unité et diversité. Pour les raisons structurelles déjà mentionnées, un État perçu comme le point de ralliement nécessaire et unique de toutes les socialités ne peut offrir une telle ouverture.

⁴⁵ Michel de CERTEAU, *La culture au pluriel*, Paris : C. Bourgeois, 1980 (1974), p. 140.

⁴⁶ Voir Christian GEULEN, « Identity as Progress – The Longevity of Nationalism », in : Heidrun FRIESE (ed.), *Identities*, p. 238.

⁴⁷ C'est une logique démocratique de type libéral, au sens politique du terme.